

COMPRENDRE LES ENJEUX DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU/PLUI/ZAN)

CERCLE DE L'HARMONIE
AUBAGNE



Samedi 6 mai 2023

À partir de 9h30

Par **Bernard Landau**, président du département Urbanisme/ Mobilités et responsable des universités d'été de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, formateur sur l'urbanisme et le génie urbain.

Plan de la formation :

- Les PLU et PLUI en débat dans le contexte de la transition des territoires et de la loi ZAN
- Portée et limites du PLU,
- Liens et interactions avec les 3 grands codes : urbanisme, environnement, construction.



CERCLE DE L'HARMONIE

12 cours Beaumont. Aubagne

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au **07 84 32 79 99**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

Formations d'élu-e-s par Le Formateur des collectivités

COMPRENDRE LES ENJEUX DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU/PLUI/ZAN)

SAMEDI 6 MAI

Cercle de l'harmonie, 12 cours Beaumont. Aubagne

INSCRIPTION via votre collectivité

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Comprendre les enjeux du Plan Local d'Urbanisme (PLU/PLUI/ZAN)

Samedi 6 mai 2023 à partir de 9h30

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|--|------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 150€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 500€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 700€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 300€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 900€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 350€ | | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 400€ | | |

Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille

..... 1 300€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité